INFOS COMMUNALES

N° 217 | MAI 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

À l'ordre du jour :

FINANCES

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 319 047 € pour 1 730 637 € de recettes sans prendre en compte l'excédent de l'année précédente (946 694 €). Le résultat de l'exercice ressort à 425 750 €. En section d'investissement les dépenses se sont élevées à 766 778 € pour 654 728 € de recettes.

Le nouveau résultat global de clôture toutes sections confondues est excédentaire de 1 260 394 €. Adopté à l'unanimité.

2/ Le COMPTE de GESTION du trésorier a été adopté à l'unanimité pour les mêmes montants.

3/ BUDGET PRIMITIF 2023.

Dans le cadre des nouvelles obligations réglementaires les communes doivent rappeler le contexte macro-économique :

• La guerre en Ukraine a rebattu les cartes

• Les évolutions de l'économie américaine ont donné des signes de surchauffe :

- L'inflation outre atlantique dépassait les 5 % dès le mois de mai 2021.

- En zone « euros » les prévisions d'inflation étaient également haussières avec un effet retard de plusieurs mois

• La survenue de la guerre entre l'Ukraine et la Russie a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières

• L'évolution du conflit ukrainien au cours de l'année 2023 est un des facteurs importants d'incertitude pour cette année

Dans le contexte national :

• La croissance du PIB est nettement en baisse par rapport aux prévisions.

• L'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, de conjoncture économique internationale et un contexte géopolitique instable.

Les mesures pour les collectivités relatives à la Loi de Finances pour 2023 :

• Revalorisation forfaitaire de 7,1% des valeurs locatives pour les particuliers et les entreprises

• Au niveau des aides, un amortisseur électricité visant à garantir un « prix raisonnable de l'électricité aux collectivités » sera mis en place ainsi qu'un « Fonds vert » concernant les projets en faveur du climat et de la biodiversité (la commune déposera un dossier à ce sujet pour les travaux de l'isolation thermique de l'école élémentaire).

Monsieur le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :

La population municipale est de 1 877 habitants au 01/01/2023 (chiffre communiqué par l'INSEE.)

La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.

Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à **236** (une école maternelle de 4 classes et une école primaire de 7 classes).

La longueur de la voirie communale goudronnée est de 15,552 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux.

La surface utile des bâtiments communaux est de 7 310 m².

La dette en capital s'élève au 01/01/2023 à **781 498,43 €** soit une dette de **416,36 €** par habitant (la moyenne nationale étant de 595 €/habitant).

L'annuité de la dette pour 2023 est de **86 684,02 €**, soit **46,18 €** par habitant.

En fonctionnement, le budget Primitif 2023 s'équilibre à 2 815 000 €.

En gestion courante, les dépenses prévues sont de 1 700 000 € et les recettes de à 1 730 000 €.

Les principales dépenses sont les charges de personnel pour 750 000 €, les charges de gestion (cotisations aux syndicats, subventions aux associations, etc.) pour 133 000 €, les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fournitures, etc.) pour 817 000 € (alors qu'elles étaient de 525 000 € pour l'exercice 2022). C'est ce surcoût qui génère une hausse de la fiscalité.

Les principales recettes sont :

a) les impôts et taxes pour **1 330 000 €** dont :

• **661 675 €** pour les taxes d'habitation / taxes foncières / taxes foncières non bâtie

• **500 €** pour les Droits de place

• **588 662 €** au titre de l'attribution de compensation par l'Agglomération du Pays de Dreux (dont **120 000 €** pour la compétence Enfance-Jeunesse)

• **16 261 €** au titre du FNGIR

• **30 902 €** au titre du FPI

• **32 000 €** au titre du FDP TANDEM

b) les dotations de l'État pour **71 816 €**

c) les produits de service (vente tickets cantine, accueil extra et périscolaire, concessions, locations de salles, squash, etc.) pour **161 000 €**.

Ce budget va permettre de dégager un autofinancement de **1 100 000 €** (soit **48,67 %** du budget de fonctionnement) pour la section d'investissement.

4/SUBVENTIONS : 19 074 € ont été inscrits pour les subventions aux différentes associations.

5/ VOTE DES TAUX :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le contexte économique actuel dû à l'inflation et à l'augmentation du coût de l'énergie. La commune est largement impactée par la flambée des coûts d'énergie (gaz et électricité, + 400% sur l'électricité de l'espace Hugo et du restaurant scolaire) pouvant générer un surcoût de plus ou moins 200 000 €. Cela se traduit pour notre projet de Budget Primitif par une augmentation prévisionnelle de 10,39 % (2 815 000 € en 2023 contre 2 550 000 € en 2022) tout en conservant une capacité de 1 100 000 € pour financer les investissements.

Compte tenu de ces éléments, et à la suite de la commission des finances élargie à tout le Conseil municipal, **il propose de majorer le taux de la taxe de** :

• 2 points 72 pour le Foncier Bâti

• 2 points 02 pour le Foncier Non Bâti

• 0 points 81 pour la Taxe d'Habitation

Selon le tableau suivant :

	2022	2023
TAXE FONCIÈRE BÂTI (TFB)	**37,23 %**	**39,95 %**
TAXE FONCIÈRE NON BÂTI (TFNB)	**27,67 %**	**29,69 %**
TAXE HABITATION S/ RESIDENCE SECONDAIRE (TH)	**11,13 %**	**11,94 %**

Adopté à l'unanimité.

6/ CCAS : Le budget primitif 2023 est arrêté à 11 000 € en dépenses et recettes.

7/ REMERCIEMENTS : Monsieur le Maire remercie les services administratifs et notamment notre comptable pour la charge de travail supplémentaire à installer la nouvelle nomenclature (M14 vers la M57) pour l'exercice 2023.

ADMINISTRATIF

• Tarifs du Jazz

• Par délibération, la commune a adhéré au groupement de commande du SIE ELY pour l'achat et l'acheminement de l'électricité.

• La commune a refusé la convention concernant le Conseil en économie partagé de l'Agglomération de Dreux

• La commune a fait sa demande de subvention au titre du Fonds de concours communautaire 2023 (recette attendue 30 000 €) pour le projet « Stade »

• Approbation des statuts de la communauté de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Centre de Loisirs

Le centre de loisirs fonctionnera **au mois de JUILLET** du 10 au 28/07/2023. Après cette date les enfants de Chérisy pourront être accueillis à MÉZIÈRES aux conditions habituelles.

Les inscriptions seront reçues en mairie **jusqu'au 26 MAI** dernier délai. Après, les inscriptions ne seront prises en compte qu'en fonction des places disponibles et du taux d'encadrement à respecter.

La réouverture du l'accueil de loisirs aura lieu le **LUNDI 28 AOÛT** à 7h00 (la rentrée des classes a lieu le lundi 4 septembre).

Les inscriptions devront être faites **avant le 30 JUIN** dernier délai en mairie.

Tout cas particulier devra être soumis à la mairie dans les meilleurs délais.

OFFRES DE SEJOURS
« Colos apprenantes »

• Un séjour pour les 6/12 ans du 17 au 21/07

• Un séjour pour les 12/15 ans du 24 au 28/07

• Un séjour pour les 6/12 ans du 7 au 11/08

À la Maison des Espaces naturels d'ÉCLUZELLES.

Les séjours sont labellisés « Colos apprenantes ». Possibilité d'aides financières complémentaires (sous réserve de critères d'éligibilité et aides : VACAF/collectivités/ etc) mais accessibles à TOUS.

Inscriptions et renseignements :
standard@pep28.asso.fr ou
02 37 88 14 14

Vernissage

Michel Lethuillier, Maire, les adjoints, le conseil municipal de Chérisy et l'équipe enseignante de l'école élémentaire vous invitent au **VERNISSAGE DE LA FRESQUE** réalisée par les élèves en collaboration avec l'artiste Clémence Gouache.

Vendredi 2 juin 2023 à 18h00 à l'école élémentaire de Chérisy.

Venez nombreux partager ce moment de convivialité !
Un goûter sera offert par l'association "La Cour de Récré"

Retour en image sur les commémorations du 8 mai

Association St Pierre

RANDONNÉE

L'Association St Pierre de Chérisy, organise le **dimanche 21 mai** sa traditionnelle randonnée, gratuite et commentée, sur l'histoire ancienne de Fermaincourt suivie d'un goûter au foyer St Pierre. Rendez-vous à 14h15 précises place de l'église.

Renseignements et inscriptions obligatoires : M. Moreau-Paganelli
06 16 72 26 22 - rjmoreaup@sfr.fr

La Cour de Récré

À noter dès à présent dans vos agendas : **LE DIMANCHE 11 JUIN 2023 !**

C'est la date de la **KERMESSE** de l'association. Dès 11h et jusqu'à 17h dans le parc de la mairie de Chérisy, plusieurs stands de jeux permettront aux petits et aux grands de jouer et de partager de bons moments. Une carte de jeux d'une valeur de 5€ permet d'accéder à 10 stands (dont les structures gonflables qui seront présentes encore cette année !!!). Les enfants peuvent collecter des points lorsqu'ils jouent (selon les règles du jeu) puis les échanger contre des lots.

À 12h, nous ferons le tirage de la tombola. Dès le mois de mai, les enfants scolarisés à Cherisy disposeront d'une pochette avec un carnet de 10 tickets à vendre (un ticket = 2€). N'oubliez pas de garder la partie avec le numéro du ticket et de remettre dans cette même pochette la souche (côté agrafe) sur laquelle il y a vos coordonnées (sans cette partie vous ne pourrez pas gagner) ainsi que l'argent (espèces ou chèque).

Les lots pour cette tombola 2023 : une PS5 standard, un pack de 4 entrées (2 adultes + 2 enfants) pour passer une journée à Center Parc aux Bois-Francs, un carte multi enseignes d'un montant de 100€ et d'autres lots comme des entrées au zoo la Tanière, des places de cinéma (Ciné Centre), des entrées à la Serre aux Papillons…

L'association vous propose également un espace restauration (salé/sucré/boissons) vous permettant de déjeuner tout en permettant à vos enfants de jouer.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Pour le bon déroulement de cette journée, nous avons besoin d'un petit coup de main. N'hésitez pas à nous envoyer un mail pour nous indiquer vos disponibilités, même 1h ! Nous aurons besoin d'aide pour l'installation des stands le dimanche matin puis dès 11h pour animer un stand jeu ou aider à la buvette.

La Cour de Récré fait peau neuve ! En effet, une bénévole de l'association a travaillé sur un **nouveau logo** qui a fait l'unanimité auprès de tous. Nous avons donc le plaisir de vous le présenter →

Informations et renseignements : lacourderecre.cherisy@gmail.com

LA COUR DE RÉCRÉ

Fête de la musique

MERCREDI 21 JUIN

Comme annoncé lors de la dernière lettre, le comité des fêtes travaille sur la prochaine fête de la musique qui se déroulera le mercredi 21 juin prochain. Nous disposerons sans doute de trois points de concerts.

Nous faisons donc appel aux **musiciens, aux chanteurs, aux groupes** qui pourraient se produire bénévolement le temps de deux ou trois morceaux ou chants ou même davantage.

Alors que vous soyez débutants ou non, lancez-vous et faites-vous connaitre au 06 10 34 13 81.

La soirée se déroulera de 19h à 22h.

Jazz au Parc

N'oubliez pas de réserver votre journée du

DIMANCHE 25 JUIN 2023

VINCENT CORDELETTE & LA NOUVELLE GÉNÉRATION

Katia SCHIAVONE à la guitare, César POIRIER au saxo, César PASTRE au piano, Alex GILSON à la contrebasse et Vincent vous attendent pour le concert de Jazz à 15h00 dans le Parc de la Mairie*.

TARIF CONCERT : 20 € pour les adultes / 10 € pour les enfants (de moins de 15 ans)

Avant le concert, nous vous proposons un **DÉJEUNER CHAMPÊTRE** à 13h00*.
Tarif : 20 € pour les adultes ; 10 € pour les enfants (de moins de 15 ans)

RÉSERVATION OBLIGATOIRE POUR LE DÉJEUNER AU PLUS LE LUNDI 19 JUIN 2023

COUPON RÉPONSE À REMPLIR AU VERSO

* Selon les conditions météorologiques, le déjeuner et le concert pourront avoir lieu dans l'Espace Hugo.

Les prochaines sorties

En mai, notre association poursuivra ses activités. C'est ainsi que les cours de danse tous les lundis, que le Trico'thé du jeudi à la salle communale (4, 11, 25 mai) et les marches du vendredi tous les 15 jours (**5 et 19 mai annulé et reporté au 26 mai** exceptionnellement en raison du pont de l'Ascension) seront proposés aux adhérents disponibles mais aussi **à tous ceux qui voudrez nous rejoindre**.

En juin, notre sortie sur les bords de Loire, au cours de laquelle nous visiterons une centrale nucléaire le matin et le château de Chambord l'après-midi, est complète. Nous espérons que cette journée ravira les 39 inscrit(e)s et que le beau temps sera au rendez-vous.

Toujours en juin, retenez dés maintenant la date du **vendredi 30 juin**, date à laquelle nous organiserons une promenade vélo de 20 kms sur la journée. Le terrain sera plat et nous flânerons. Pour ceux ou celles qui ne voudraient pas ou ne peuvent pas faire du vélo, nous donnons rendez vous le midi à Ivry-la-Bataille pour un "pique-nique sur l'herbe". Nous reviendrons en détail sur cette journée ouverte à toutes et tous dans la prochaine lettre municipale.

En juillet, notre association participera à la Foire-à-tout en tenant un stand dans le but de financer ses prochaines activités. Merci de venir nous rendre visite ce jour-là.

Contact et renseignements :
06.46.79.04.12 ou 06.28.84.03.99

Suivez notre actualité sur Facebook :
Air.du.Temps.Cherisy

Les ateliers communaux

ATELIER COUTURE :

Le samedi 10 et dimanche 11 juin de 9h30 à 12h00 à la salle communale.

Cet atelier spécial enfants est proposé pour découvrir et apprendre la couture et également partager un bon moment convivial ! L'enfant repartira avec sa création « un petit chat en peluche ». Cet atelier est animé par Cathy, notre animatrice de couture. Le prix proposé de l'atelier est de 20 € pour les deux séances. Pour tous les enfants de 6 à 12 ans.

ATELIER FLORAL :

Cet atelier est proposé le **samedi 17 juin** de 9h00 à 10h30 ou de 10h45 à 12h00. Animé par Maryline, une fleuriste professionnelle qui partage son savoir-faire et sa bonne humeur afin de vous apprendre les techniques de bouquets et de compositions florales.

Pour un tarif de 20€. Vous aimez les bouquets, les compositions, les couronnes de fleurs, venez rejoindre notre atelier. Vous aurez la fierté de composer vous-même votre création avec des fleurs fraîches sur le thème de Vacances, plage. Que du bonheur !!

Tous les ateliers sont uniquement sur réservation et se déroulent à la salle communale de Chérisy.

Venez découvrir les prochains ateliers communaux sur le site :
www.mairie-cherisy.fr

Pour tout renseignement ou réservation :
06.75.48.23.94

COUPON RÉPONSE

À RETOURNER AVANT LE 19 JUIN 2023

MAIRIE DE CHÉRISY : 50 rue Charles de Gaulle - 28500 CHÉRISY. Impérativement accompagné du chèque de règlement, (À l'ordre du trésor public)

Jazz au Parc

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

RÉSERVATION POUR LE DÉJEUNER CHAMPÊTRE ET LE CONCERT

Mme, Mr .....

Tél. : .....

Adresse : .....

.....

ADULTES ..... **x 40 € =** ..... **€**

ENFANTS DE - 15 ANS ..... **x 20 € =** ..... **€**

TOTAL (chèque à l'ordre du Trésor Public) **=** ..... **€**

RÉSERVATION POUR LE CONCERT UNIQUEMENT

Mme, Mr .....

Tél. : .....

Adresse : .....

.....

ADULTES ..... **x 20 € =** ..... **€**

ENFANTS DE - 15 ANS ..... **x 10 € =** ..... **€**

TOTAL (chèque à l'ordre du Trésor Public) **=** ..... **€**